

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst

Le 8 mars dernier, le Collège présentait un nouveau parking provisoire situé entre la rue Scheutveld, l'avenue Raymond Vander Bruggen, le Quai et la rue des Orchidées. Situé sur l'ancien site « Shell », ce parking doit compenser la suppression massive des emplacements rue Wayez, sachant que la création d'un parking souterrain place de la Vaillance n'est pas prête d'aboutir.

En mars dernier, il fut souligné que la mise à disposition des (environ) 50 places de stationnement devaient encore être précisée. En effet, outre l'usage envisagé pour la clientèle des commerçants, il fut envisagé de répondre au besoin de stationnement de « COOP ».

Trois mois et demi plus tard, il est temps de faire le point sur la mise en œuvre de ce parking et des règles émises quant à son exploitation et la mise à disposition des emplacements. D'autant que, en dehors d'une série de véhicules (dont certains sans plaques) qui semblent stagner sur place, ce parking paraît très peu utilisé.

Le Collège peut-il faire le bilan de la mise en œuvre du projet. Comment expliquer sa très faible utilisation.

Concrètement, comment les commerçants font-ils usage des places de stationnement qui leur sont dévolues ? « COOP » ou d'autres partenaires bénéficient-ils également de l'infrastructure provisoire ?

Pour quelle durée ce parking provisoire va fonctionner ?

Comme cela a été mentionné, les riverains peuvent-ils profiter des places de stationnement après la fermeture des commerces ?

Le Collège peut-il nous rassurer sur les perspectives d'aménagements urbains de ce site stratégique à la jonction du Centre, de Scheut et de la zone du Canal ?

G. BORDONARO souhaite se joindre à l'interpellation car il avait prévu d'introduire une question orale mais a oublié de le faire. Concernant la politique tarifaire du parking, tout le monde peut-il accéder à ce parking sans être forcément client des commerces de la rue Wayez ? Quels sont les tarifs appliqués par rapport à ce parking ? De quelles réductions les clients de la rue Wayez bénéficient-ils en allant dans ce parking ? Les riverains peuvent-ils s'y rendre après les heures de fermeture ? L'accès est-il gratuit pour ces derniers ?

Madame L'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Il est intéressant de se demander pourquoi le parking est peu utilisé. Une raison, pourrait être qu'il n'est pas nécessaire. Le parking s'établit petit à petit. Il y a encore quelque peu, les panneaux qui devaient indiquer le marquage des tarifs ont tardés à arriver ; ils arriveront prochainement.

Il a été demandé d'enlever la barrière le long de la rue afin de rendre la traversée plus accessible aux piétons. Ces barrières vont être placées le long de la friche afin d'éviter des dépôts clandestins.

Les voitures qui se trouvaient sur place étaient destinées à la réalisation d'un spot publicitaire. Celles-ci partiront donc prochainement.

Nous avons un accord avec les commerçants de la rue Wayez et le « COOP » qui a souhaité bénéficier d'une dizaine d'emplacements.

Comme expliqué précédemment, ce parking est provisoire et va fonctionner au cours de toute la durée de la procédure de l'instruction du permis d'urbanisme et pendant toute la durée du chantier de la rue Wayez.

Ce parking est ouvert à tous.

Et, concernant votre question relative aux aménagements urbains de ce site, la demande de permis mixte a été introduite auprès d'URBAN à la fin mai, les instructions sont en cours.

G VAN GOIDSENHOVEN rétorque que, pour être clair, le parking ne fonctionne tout simplement pas car il n'est pas accessible !